

Émissions de gaz à effet de serre – Données de la période 1990–2003 présentées
à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Principales données sur les gaz à effet de serre

Avant-propos

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est en vigueur depuis 1994. Les Parties ont beaucoup apporté, compte tenu de leurs « responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement »,¹ à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention, soit « stabiliser (...) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». ² L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février 2005, a donné une nouvelle impulsion à ces efforts.

Depuis plus de dix ans, les Parties communiquent à la Conférence des Parties les divers éléments d'information visés à l'article 12 de la Convention, notamment les données sur les émissions nationales de gaz à effet de serre (GES). Calculer de manière efficace, fiable et transparente ces émissions a été et demeure un défi majeur, qui exige un solide fondement scientifique, une grande expertise dans de nombreux domaines interreliés et la participation pleine et entière de toutes les Parties. Le formidable volume de données sur les émissions de GES qui a été rassemblé au titre de la Convention prouve que les Parties ont atteint le but fixé.

La présente publication donne une vue d'ensemble des données les plus représentatives transmises par les Parties depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Notre intention n'était pas de réunir l'intégralité des données sur les GES, qui peuvent être consultées en ligne sur notre site internet. Nous souhaitons partager avec le lecteur la richesse des informations communiquées, rendre fidèlement compte de l'énorme travail effectué par les Parties pour les soumettre et faire de cet ouvrage une référence sur le sujet.

Nous espérons vivement que tous ceux et celles qui cherchent des informations qui font autorité, transparentes et claires sur les émissions nationales de GES sauront apprécier le contenu de ce rapport.

Richard Kinley

Fonctionnaire responsable
Secrétariat de la
Convention-cadre des Nations Unies
sur les changements climatiques
Novembre 2005

¹ Article 4.1 de la Convention.

² Article 2 de la Convention.

TABLE DES MATIÈRES*

I. INTRODUCTION

II. DONNÉES SUR LES ÉMISSIONS DE GES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I

- A. Présentation
- B. Source des données
- C. Données sur le total des émissions de GES
- D. Données par gaz
- E. Données par secteur
- F. Données par pays
- G. Projections des émissions de GES

III. DONNÉES SUR LES ÉMISSIONS DE GES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I

- A. Présentation
- B. Source des données
- C. Données sur le total des émissions de GES
- D. Données par gaz
- E. Données par secteur
- F. Données par pays

IV. NOTES DES TABLEAUX ET FIGURES

- A. Notes
- B. Liste des figures avec les notes correspondantes
- C. Liste des tableaux avec les notes correspondantes

V. ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

VI. LISTE DES PARTIES À LA CONVENTION

- A. Parties visées à l'annexe I de la CCNUCC
- B. Parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC C

VII. DOCUMENTS ET PUBLICATIONS DE la CCNUCC RENFERMANT DES DONNÉES SUR LES GES

* Seules l'introduction et les parties II.A. Présentation (Données sur les émissions de GES des Parties visées à l'annexe I) et III.A. Présentation (Données sur les émissions de GES des Parties non visées à l'annexe I) sont incluses dans le document. Pour les autres parties, se reporter à la version anglaise de la publication.

I. INTRODUCTION

1. La communication de données sur les émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) est une obligation importante au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) et, pour les Parties concernées, au titre du Protocole de Kyoto. Dans le souci d'accroître l'efficacité, la crédibilité et la transparence des informations transmises, les Parties à la Convention ont adopté des directives de notification fondées sur les orientations scientifiques fournies par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). Conformément à ces directives, les Parties présentent régulièrement les données requises au secrétariat de la Convention, qui les traite et les diffuse.
2. En accord avec le principe de « responsabilités communes mais différenciées » énoncé dans l'article 4.1 de la Convention, les directives de notification et le volume de données sur les GES à fournir ne sont pas les mêmes pour les deux grands groupes de pays visés par la Convention, soit les Parties figurant à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) et les Parties ne figurant pas à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).³ Les premières présentent leurs données dans les inventaires nationaux qu'elles soumettent chaque année, tandis que les deuxièmes les intègrent dans les communications nationales qu'elles transmettent selon le calendrier arrêté par la Conférence des Parties. Dès qu'elles parviennent au secrétariat de la Convention, les données provenant des Parties visées à l'annexe I subissent divers contrôles de cohérence et vérifications; elles sont également soumises à des examens techniques individuels effectués par des équipes d'experts internationaux. Les informations des deux groupes de pays figurent ici séparément.
3. La présente publication porte sur les gaz à effet de serre suivants : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbones (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Les données sur les HFC, les PFC et le SF₆ (réunies) se limitent aux Parties visées à l'annexe I. Les émissions totales de GES sont exprimées en « équivalent-CO₂ », soit la somme des différents gaz (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) pondérée par les valeurs correspondantes du potentiel de réchauffement global;⁴ les données par gaz et par secteur sont aussi exprimées en équivalent-CO₂. Pour les Parties visées à l'annexe I, les secteurs considérés sont l'énergie (avec les transports); l'énergie (sans les transports); les transports; les procédés industriels; l'utilisation de solvants et d'autres produits; l'agriculture; l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF); les déchets; autres. Pour les Parties non visées à l'annexe I, ce sont l'énergie; les procédés industriels; l'agriculture; le changement d'affectation des terres et la foresterie (CATF); les déchets.
4. Les données de la plupart des Parties visées à l'annexe I portent sur l'intégralité de la période 1990-2003. Pour la majorité des Parties non visées à l'annexe I, les informations concernent une ou deux années, en général 1990 ou 1994, même si certaines communications renferment des données se rapportant à plusieurs années. La source des données et la période couverte sont précisées au début des chapitres II (Parties visées à l'annexe I) et III (Parties non visées à l'annexe I).
5. Le chapitre IV renferme des notes techniques relatives aux tableaux et aux figures. D'autres notes peuvent accompagner certains tableaux et figures, afin d'apporter des précisions sur les informations présentées. La liste complète des acronymes et des abréviations employés est fournie au chapitre V.
6. La présente publication ne contient pas toutes les données détenues par le secrétariat de la CCNUCC. Il est possible d'obtenir d'autres données sur les GES dans plusieurs documents, tel FCCC/SBI/2005/17 (2005), et sur le site internet <<http://ghg.unfccc.int/index.html>>, sous forme de graphiques et de feuilles de calcul. Le lecteur qui souhaiterait des renseignements détaillés sur les GES est invité à consulter la base de données, interrogeable en ligne, que gère le secrétariat de la CCNUCC, à l'adresse <<http://ghg.unfccc.int/default.htm>>. Il y trouvera des données sur les Parties visées et les Parties non visées à l'annexe I.

³ La liste des Parties visées et des Parties non visées à l'annexe I figure dans le chapitre VI.

⁴ Soit 1 pour le CO₂, 21 pour le CH₄, 310 pour le N₂O et les valeurs propres aux HFC, aux PFC et au SF₆.

II. DONNÉES SUR LES ÉMISSIONS DE GES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I

A. Présentation

7. Les données sur les émissions de GES des Parties visées à l'annexe I sont subdivisées comme suit :
- Partie II.B Source des données
 - Partie II.C Données sur le total des émissions de GES
 - Partie II.D Données par gaz
 - Partie II.E Données par secteur
 - Partie II.F Données par pays
 - Partie II.G Projections des émissions de GES
8. Cette présentation donne un aperçu des informations que renferment les différentes parties du document.

1. Source des données

9. L'origine des données sur les GES des Parties visées à l'annexe I figure au tableau II-1. La majorité provient des inventaires 2005 qui devaient être soumis au plus tard le 15 avril 2005 (y compris les inventaires révisés reçus le 30 mai). Quand les inventaires n'ont pas été communiqués en 2005 ou quand les séries de données sont incomplètes, on a utilisé les données présentées dans des inventaires antérieurs et dans les communications nationales.

10. Selon les directives établies, les Parties visées à l'annexe I doivent fournir des données pour toutes les années comprises entre 1990 et l'avant-dernière année précédant l'année de présentation de l'inventaire, soit 2003. On voit au tableau II-1 que la plupart des pays ont présenté une série complète de données pour cette période.

2. Données sur le total des émissions de GES

11. De 1990 à 2003, les émissions de GES (excluant les émissions/absorptions par le secteur UTCATF) de l'ensemble des Parties visées à l'annexe I ont diminué de 5,9 pour cent, passant de 18,4 milliards de tonnes d'équivalent-CO₂ en 1990 à 17,3 milliards en 2003 (voir les figures II-1 et II-2). Si l'on intègre le secteur UTCATF,⁵ on obtient une baisse de 6,5 pour cent, soit 16,8 milliards de tonnes d'équivalent-CO₂ en 1990 et 15,7 milliards en 2003 (voir les figures II-3 et II-4).

12. Dans le cas des Parties en transition sur le plan économique (Parties en transition),⁶ les émissions (sans le secteur UTCATF) sont passées de 5,7 milliards de tonnes d'équivalent-CO₂ en 1990 à 3,4 milliards en 2003, un recul de 39,6 pour cent (45,2 pour cent avec le secteur UTCATF). Quant aux Parties visées à l'annexe I qui ne sont pas des Parties en transition, leurs émissions (sans le secteur UTCATF) sont passées de 12,7 milliards de tonnes d'équivalent-CO₂ en 1990 à 13,9 milliards en 2003, ce qui représente une augmentation de 9,2 pour cent (12,4 pour cent avec le secteur UTCATF).

13. L'évolution des émissions (sans le secteur UTCATF) au cours de la période étudiée varie beaucoup d'un pays à l'autre, allant d'une baisse de 66,2 pour cent (Lituanie) à une hausse de 41,7 pour cent (Espagne) (voir la figure II-5). Si l'on prend en compte le secteur UTCATF, la diminution maximale est de 77,5 pour cent (Lituanie) et l'augmentation maximale de 57,5 pour cent (Canada).

⁵ En 2005, certaines Parties visées à l'annexe I ont soumis des données sur les émissions/absorptions par le secteur UTCATF, d'autres par le secteur CATF, ce qui a introduit une certaine incohérence dans les résultats. (Voir également les notes du chapitre IV).

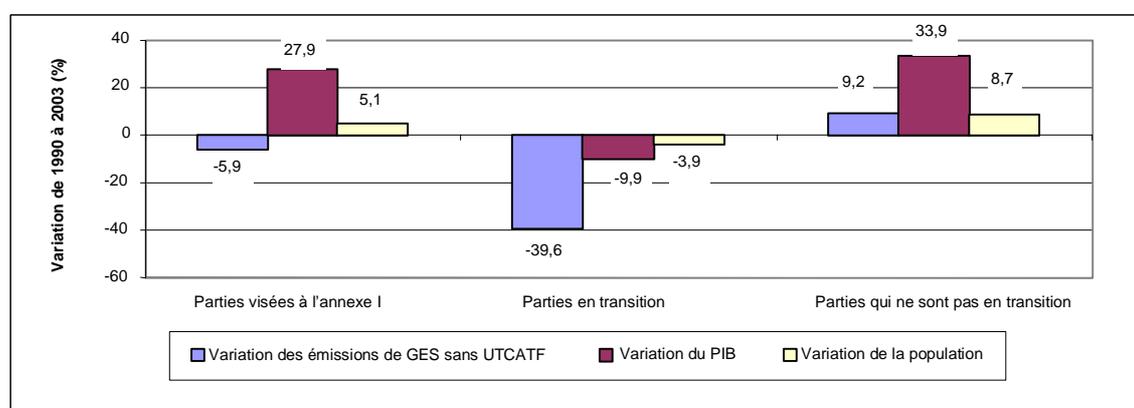
⁶ Les Parties en transition sont énumérées au chapitre VI, qui renferme la liste complète des Parties visées à l'annexe I.

14. La contribution des Parties en transition aux émissions totales de GES (sans le secteur UTCATF) des Parties visées à l'annexe I était de 30,9 pour cent en 1990 et de 19,9 pour cent en 2003 (tableau II-2); dans le cas des émissions avec le secteur UTCATF, les chiffres correspondants sont de 32,8 et 19,2 pour cent (tableau II-3). La variation de la contribution des différentes Parties est présentée aux tableaux II-2 et II-3.

15. Le tableau II-4 montre la variation, de 1990 à 2003, des émissions de GES des Parties visées à l'annexe I qui sont également Parties au Protocole de Kyoto, ainsi que les objectifs de réduction des émissions de ces Parties au titre du Protocole.⁷ Comme les quantités attribuées en vertu du Protocole n'ont pas encore été fixées, le tableau II-4 est présenté à titre indicatif et ne doit pas servir à déterminer les écarts exacts entre les émissions actuelles d'une Partie et les objectifs du Protocole.

16. La figure récapitulative 1 et les tableaux récapitulatifs 1 à 3 présentent un certain nombre de données sur les Parties visées à l'annexe I, y compris quelques indicateurs types tels les GES/PIB et les GES/habitant. On trouvera des données précises sur les émissions de GES des Parties visées à l'annexe I dans les tableaux II-5 à II-8.

Figure récapitulative 1. Variation des émissions de GES, de la population et du PIB, Parties visées à l'annexe I, 1990–2003



Note : Les données sur la population et le PIB proviennent de la Banque Mondiale; les données sur les émissions sont celles qui ont été communiquées par les Parties à l'UNFCCC. Les valeurs du PIB sont en dollars internationaux (\$) de 2000; elles ont été obtenues par la méthode de parité de pouvoir d'achat.

Tableau récapitulatif 1. Données sur les GES et données macro-économiques indicatives, ensemble des Parties visées à l'annexe I, 1990–2003

	1990	2002	2003	Variation 1990–2003 (%)	Taux de croissance 1990–2003 (%/an)	Variation 2002–2003 (%)
Population (millions)	1 118,4	1 172,5	1 175,4	5,1	0,4	0,3
PIB (milliards \$)	21 868	27 213	27 964	27,9	1,9	2,8
PIB par habitant (milliers \$)	19,6	23,2	23,8	21,7	1,5	2,5
Émissions de CO ₂ sans UTCATF (Tg)	14 721	14 099	14 289	-2,9	-0,2	1,3
CO ₂ / habitant (Mg)	13,2	12,0	12,2	-7,6	-0,6	1,1
CO ₂ / PIB (kg par \$)	0,67	0,52	0,51	-24,1	-2,1	-1,4
Émissions de GES sans UTCATF (Tg éq-CO ₂)	18 372	17 094	17 288	-5,9	-0,5	1,1
GES / habitant (Mg éq-CO ₂)	16,4	14,6	14,7	-10,5	-0,8	0,9
GES / PIB (kg éq-CO ₂ par \$)	0,84	0,63	0,62	-26,4	-2,3	-1,6

Note : Les données sur la population et le PIB proviennent de la Banque Mondiale; les données sur les émissions sont celles qui ont été communiquées par les Parties à l'UNFCCC. Les valeurs du PIB sont en dollars internationaux (\$) de 2000; elles ont été obtenues par la méthode de parité de pouvoir d'achat.

⁷ Les objectifs nationaux de réduction visent la première période d'engagement aux termes du Protocole de Kyoto, soit de 2008 à 2012.

Tableau récapitulatif 2. Données sur les GES et données macro-économiques indicatives, ensemble des Parties en transition, 1990–2003

	1990	2002	2003	Variation 1990–2003 (%)	Taux de croissance 1990–2003 (%/an)	Variation 2002–2003 (%/an)
Population (millions)	321,1	310,0	308,7	-3,9	-0,3	-0,4
PIB (milliards \$)	2 998	2 530	2 702	-9,9	-0,8	6,8
PIB par habitant (milliers \$)	9,3	8,2	8,8	-6,2	-0,5	7,2
Émissions de CO ₂ sans UTCATF (Tg)	4 405	2 613	2 656	-39,7	-3,8	1,6
CO ₂ / habitant (Mg)	13,7	8,4	8,6	-37,3	-3,5	2,0
CO ₂ / PIB (kg par \$)	1,47	1,03	0,98	-33,1	-3,0	-4,8
Émissions de GES sans UTCATF (Tg éq-CO ₂)	5 681	3 374	3 433	-39,6	-3,8	1,8
GES / habitant (Mg éq-CO ₂)	17,7	10,9	11,1	-37,1	-3,5	2,2
GES / PIB (kg éq-CO ₂ par \$)	1,89	1,33	1,27	-32,9	-3,0	-4,7

Note : Les données sur la population et le PIB proviennent de la Banque Mondiale; les données sur les émissions sont celles qui ont été communiquées par les Parties à l'UNFCCC. Les valeurs du PIB sont en dollars internationaux (\$) de 2000; elles ont été obtenues par la méthode de parité de pouvoir d'achat.

Tableau récapitulatif 3. Données sur les GES et données macro-économiques indicatives, ensemble des Parties qui ne sont pas des Parties en transition, 1990–2003

	1990	2002	2003	Variation 1990–2003 (%)	Taux de croissance 1990–2003 (%/an)	Variation 2002–2003 (%)
Population (millions)	797,3	862,5	866,7	8,7	0,6	0,5
PIB (milliards \$)	18 870	24 682	25 262	33,9	2,3	2,3
PIB par habitant (milliers \$)	23,7	28,6	29,1	23,2	1,6	1,9
Émissions de CO ₂ sans UTCATF (Tg)	10 316	11 486	11 633	12,8	0,9	1,3
CO ₂ / habitant (Mg)	12,9	13,3	13,4	3,7	0,3	0,8
CO ₂ / PIB (kg par \$)	0,55	0,47	0,46	-15,8	-1,3	-1,0
Émissions de GES sans UTCATF (Tg éq-CO ₂)	12 691	13 720	13 855	9,2	0,7	1,0
GES / habitant (Mg éq-CO ₂)	15,9	15,9	16,0	0,4	0,0	0,5
GES / PIB (kg éq-CO ₂ par \$)	0,67	0,56	0,55	-18,5	-1,6	-1,3

Note : Les données sur la population et le PIB proviennent de la Banque Mondiale; les données sur les émissions sont celles qui ont été communiquées par les Parties à l'UNFCCC. Les valeurs du PIB sont en dollars internationaux (\$) de 2000; elles ont été obtenues par la méthode de parité de pouvoir d'achat.

3. Données par gaz

17. Le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal gaz à effet de serre, comptant pour 82,7 pour cent des émissions totales (sans le secteur UTCATF) des Parties visées à l'annexe I en 2003, contre 80,1 pour cent en 1990 (voir les figures II-6 et II-9). La part correspondante des autres GES en 2003 était de 10,0 pour cent pour le CH₄ (12,3 pour cent en 1990), 5,6 pour cent pour le N₂O (6,5 pour cent en 1990) et 1,7 pour cent pour les émissions cumulées de HFC, PFC et SF₆ (1,1 pour cent en 1990).

18. La part de chaque GES dans le total des Parties en transition et des Parties qui ne sont pas des Parties en transition est présentée aux figures II-7, II-8, II-10 et II-11. Les tableaux II-9 à II-22 renferment des données détaillées sur les émissions de CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆ des différentes Parties visées à l'annexe I.

4. Données par secteur

19. C'est le secteur de l'énergie qui contribue le plus aux émissions de GES des Parties visées à l'annexe I, soit 84,4 pour cent en 2003 (voir la figure II-12). Les cinq secteurs du cadre uniformisé de présentation (en anglais : CRF) sont l'énergie, les procédés industriels, l'utilisation de solvants et d'autres produits, l'agriculture et les déchets. Faute de données provenant de certaines Parties, la part des sous-secteurs de l'énergie (comme les transports) dans le total des GES n'a pas été estimée.⁸

20. Les figures II-15 et II-18 montrent la variation des émissions par secteur des Parties visées à l'annexe I. Pendant la période 1990-2003, la plus forte augmentation est survenue dans les transports (20,7 pour cent) et la plus forte diminution dans l'agriculture (15,7 pour cent) et les déchets (15,3 pour cent).

⁸ Selon le cadre uniformisé de présentation (CRF), le secteur de l'énergie se subdivise en deux catégories : a) combustion de combustibles et b) émissions fugitives. La catégorie combustion de combustibles comprend les éléments (ou sous-secteurs) suivants : secteur de l'énergie, industries manufacturières et construction, transport, autres secteurs et autres.

21. La part des différents secteurs dans le total des GES, pour les Parties en transition et les Parties qui ne sont pas des Parties en transition, ainsi que la variation correspondante des émissions sont présentées aux figures II-13, II-14, II-16, II-17, II-19 et II-20. Les tableaux II-23 à II-40 renferment des données détaillées sur les émissions par secteur des Parties visées à l'annexe I. Le tableau II-41 et la figure II-21 montrent l'évolution, de 1990 à 2003, des émissions de CO₂ provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux.

5. Données par pays

22. Les figures II-22 à II-61 montrent la répartition et la variation des émissions de GES des différentes Parties visées à l'annexe I. Les renseignements suivants sont présentés pour chaque Partie : évolution des émissions de GES (avec et sans le secteur UTCATF) de 1990 à 2003, variation des émissions de CO₂ et des autres gaz de 1990 à 2003, émissions de GES par secteur en 2003 et variation des émissions de GES par secteur de 1990 à 2003.

23. Ces figures sont présentées à titre indicatif et ne visent pas à donner une vision complète de tous les aspects se rapportant aux émissions de GES dans un pays. Il est conseillé de consulter les tableaux plus détaillés que renferme le présent document ainsi que la base de données en ligne (<http://ghg.unfccc.int/default.htm>) pour obtenir l'intégralité des informations sur les émissions nationales.

6. Projections des émissions de GES

24. Le tableau II-42 décrit la disponibilité des données ayant servi à établir les projections des émissions de GES des Parties visées à l'annexe I. La plus grande partie des informations provient des communications nationales les plus récentes mais, dans certains cas, les projections ont été révisées par les Parties pendant ou après l'examen approfondi de leurs communications. Il manque les projections de certaines Parties; leur intégration ultérieure pourrait modifier les estimations fournies ici.

25. Le tableau II-43 et la figure II-62 présentent les projections « avec mesures » pour l'ensemble des Parties visées à l'annexe I et, séparément, pour les Parties en transition et les Parties qui ne sont pas des Parties en transition. Après être demeurées relativement stables dans les années 1990, les émissions de GES devraient augmenter d'ici 2010, selon le scénario « avec mesures », de 10,6 pour cent par rapport au niveau de 1990. On prévoit une hausse des émissions à la fois dans les Parties en transition et dans les Parties qui ne sont pas des Parties en transition. D'ici 2010, les émissions totales de GES des Parties en transition devraient diminuer de 18,3 pour cent par rapport au niveau de 1990 tandis que, pour les Parties qui ne sont pas des Parties en transition, elles devraient s'accroître de 19,5 pour cent.

26. Le tableau II-44 et la figure II-63 fournissent des informations semblables pour les Parties qui ont préparé le scénario « avec mesures supplémentaires ». La mise en place de politiques et de mesures additionnelles visant à réduire les émissions de GES devrait permettre de ramener les émissions à un niveau plus bas que dans le cas du simple scénario « avec mesures ». L'effet est particulièrement notable pour les Parties qui ne sont pas des Parties en transition, certaines d'entre elles prévoyant un net fléchissement par rapport aux résultats fournis par le scénario « avec mesures ».

27. Le tableau II-42 montre que les projections des émissions de GES de nombreuses Parties visées à l'annexe I ont été préparées il y a plusieurs années. Les informations présentées dans cette partie ne sont donc pas parfaitement à jour. Les quatrièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I, attendues le 1^{er} janvier 2006, devraient profondément modifier les projections données ici.

III. DONNÉES SUR LES ÉMISSIONS DE GES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I

A. Présentation

28. Les données sur les émissions de GES des Parties non visées à l'annexe I sont subdivisées comme suit :
- Partie III.B Source des données
 - Partie III.C Données sur le total des émissions de GES
 - Partie III.D Données par gaz
 - Partie III.E Données par secteur
 - Partie III.F Données par pays
29. Cette présentation donne un aperçu des informations que renferment les différentes parties du document.

1. Source des données

30. Le tableau III-1 montre l'origine des données sur les GES des Parties non visées à l'annexe I et les années pour lesquelles on dispose de données d'inventaire. Au 30 juillet 2005, 125 des 148 Parties non visées à l'annexe I avaient soumis leur communication nationale initiale (CNI); toutes ces communications, sauf une,⁹ renfermaient des données sur les GES, dans la plupart des cas au moins sur le CO₂, le CH₄, et le N₂O.¹⁰ Les données de trois CNI,¹¹ transmises après le début de la préparation de cette publication, n'ont pas été incluses dans les calculs. On peut donc trouver dans le présent rapport des renseignements sur 121 Parties non visées à l'annexe I.

31. Selon les directives de notification, les Parties non visées à l'annexe I doivent fournir des données sur les GES pour 1990 ou 1994. La plupart des Parties ont présenté des informations pour l'une de ces deux années, et 35 d'entre elles ont communiqué leurs chiffres pour plusieurs années (voir le tableau III-1). La figure III-1 montre le nombre de pays pour lesquels les données sur les GES étaient disponibles, par année.

32. Trois Parties non visées à l'annexe I ont déjà transmis leur deuxième communication nationale (CN2).¹² Toutefois, même si la remise des CN2 est notée dans le tableau III-1, les données correspondantes n'ont pas été prises en compte dans la présente publication, qui se limite aux CNI.

2. Données sur le total des émissions de GES

33. Le tableau III-2 présente les données entrant dans le total des GES, sans les émissions/absorptions par le secteur CATF. Ces données portent sur 1990 et 1994 (les deux années les plus fréquentes dans les CNI), de même que sur la dernière année pour laquelle les données étaient disponibles, qui peut aussi être 1990 ou 1994. Ainsi, la colonne correspondant à la dernière année de données renferme les informations les plus récentes de chacune des Parties non visées à l'annexe I.

34. Le tableau III-2 montre également la variation des émissions de GES (sans le secteur CATF) des Parties non visées à l'annexe I qui ont communiqué des données pour plusieurs années. Il est possible de calculer l'évolution des émissions de 29 Parties, de 1990 à 1994; 14 d'entre elles ont signalé une diminution et 15 une augmentation. Par ailleurs, on peut déterminer la variation survenue entre 1990 et la dernière année de données (1994 à 2000) pour 30 pays (voir le tableau III-2); les émissions de GES ont baissé pour 13 de ces Parties, elles ont augmenté pour les 17 autres.

⁹ La CNI des îles Marshall ne renfermait pas de données quantifiées sur les GES.

¹⁰ La CNI des Maldives ne comprenait pas les émissions de N₂O; la CNI des îles Salomon ne fournissait que les émissions de CO₂; certaines Parties ont seulement communiqué les émissions d'un ou de deux des principaux GES (CO₂, CH₄, N₂O) pour certaines années.

¹¹ Bahreïn (20 avril 2005), São-Tomé-et-Príncipe (19 mai 2005) et Tonga (21 juillet 2005).

¹² Mexique (2001), République de Corée (2003) et Uruguay (2004).

35. Le tableau III-3 présente les mêmes informations sur les émissions de GES avec le secteur CATF. Pour de nombreuses Parties, la prise en compte de ce secteur a un impact sur le total des GES, tant en valeur absolue qu'en variation d'une année à l'autre. De 1990 à 1994, 17 Parties ont signalé une baisse de leur émissions et 12 une hausse, alors que, de 1990 à la dernière année de données disponibles, 16 ont présenté une diminution et 14 une augmentation.

3. Données par gaz

36. La figure III-2 montre la répartition par gaz des émissions de GES (sans le secteur CATF) de l'ensemble des Parties non visées à l'annexe I, en 1994 et la dernière année pour laquelle les données étaient disponibles. Le CO₂ occupe la place la plus importante : en 1994, il représentait 61,8 pour cent du total des GES (sans le secteur CATF), tandis que la part du CH₄ était de 26,2 pour cent et celle du N₂O de 12,0 pour cent. La répartition par gaz pour la dernière année de données n'est pas très différente de celle de 1994.

37. Les données relatives aux émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O des Parties non visées à l'annexe I figurent au tableau III-4 pour 1990, au tableau III-5 pour 1994 et au tableau III-6 pour la dernière année de données. La part des différents GES varie beaucoup d'une Partie à l'autre. Pour la plupart (65 sur 121 la dernière année de données, soit 54 pour cent), le CO₂ est le principal GES, mais pour un grand nombre de Parties (42, ou 35 pour cent) c'est le CH₄ qui domine et pour 14 Parties (12 pour cent), c'est le N₂O. L'intégration des émissions/absorptions par le secteur CATF a un effet considérable sur les émissions totales de CO₂ de certaines Parties; dans le cas de 36 Parties (30 pour cent), les absorptions de CO₂ liées au secteur CATF excèdent les émissions de CO₂ des autres secteurs.

4. Données par secteur

38. Les figures III-3 et III-4 montrent la répartition par secteur des émissions de GES (avec et sans le secteur CATF) de l'ensemble des Parties non visées à l'annexe I, en 1994 et la dernière année pour laquelle les données étaient disponibles. Le secteur de l'énergie est la principale source d'émission (62,6 pour cent en 1994), suivi par l'agriculture (26,9 pour cent), les procédés industriels (6,2 pour cent) et les déchets (4,3 pour cent).

39. Pour l'ensemble des Parties non visées à l'annexe I ayant présenté les données de 1994, le secteur CATF est une source nette de CO₂. Si on l'inclut dans les calculs, il constitue 3,5 pour cent du total des GES. La répartition par secteur pour la dernière année de données n'est pas très différente de celle de 1994.

40. Les données par secteur relatives aux émissions de GES des Parties non visées à l'annexe I sont présentées au tableau III-7 pour 1990, au tableau III-8 pour 1994 et au tableau III-9 pour la dernière année de données. La part des différents secteurs varie beaucoup d'une Partie à l'autre. Pour la plupart (69 sur 121 la dernière année de données, soit 57 pour cent), le secteur de l'énergie est la principale source d'émission, mais pour de nombreuses Parties (46, ou 38 pour cent) c'est l'agriculture qui domine et pour 6 Parties (5 pour cent), ce sont les déchets.

41. Le secteur CATF est une source assez importante ou un puits non négligeable de GES pour de nombreuses Parties non visées à l'annexe I; les émissions/absorptions correspondantes sont souvent comparables aux émissions des autres secteurs. Pour certaines Parties non visées à l'annexe I (28 sur 121 la dernière année de données, soit 23 pour cent), les absorptions de GES par le secteur CATF compensent entièrement les émissions, ce qui fait de ces pays des « puits nets ».

5. Données par pays

42. Les figures III-5 à III-125 montrent les émissions des différentes Parties non visées à l'annexe I. Les renseignements suivants sont présentés pour chaque Partie, la dernière année de données : émissions totales de GES avec et sans le secteur CATF, part des différents gaz dans les émissions totales et répartition par secteur.

43. Ces figures sont présentées à titre indicatif et ne visent pas à donner une vision complète de tous les aspects se rapportant aux émissions de GES dans un pays. Il est conseillé de consulter les tableaux plus détaillés que renferme le présent document ainsi que la base de données en ligne (<http://ghg.unfccc.int/default.htf>) pour obtenir l'intégralité des informations sur les émissions nationales.
